



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 09-2014

**concernant la gestion et les comptes 2013
de la Communauté intercommunale
d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Date pour la séance de commission intercommunale de gestion :

le 10 avril 2014 à 18h30, à la Maison de Commune,
Rue du Village 4, à Corseaux

St-Légier-La Chiésaz, le 28 avril 2014

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des articles 110 et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera. Son but est de participer au financement de tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements), selon modification de la convention entrée en vigueur le 5 mars 1997, au moyen d'un fonds alimenté par les contributions annuelles des communes. Ces contributions ont été fixées pour 2013 à CHF 5.-- par habitant, lors de l'adoption du budget 2013 par les conseils communaux dans le courant de novembre / décembre 2012. La CIEHL est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le budget et les comptes sont soumis au contrôle de l'Etat.


Par le présent préavis, nous vous soumettons pour approbation les comptes 2013 de la CIEHL. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2013
- ⇒ Donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
A. Bovay



Le Secrétaire
J. Steiner

Annexes : . Rapport du Conseil administratif sur l'exercice 2013
. Comptes 2013

Municipal délégué : M. Alain Bovay, Syndic

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de l'ancien district de Vevey, sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2013, la composition du conseil était la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
Blonay	Bernard Degex
Chardonne	Serge Jacquin
Corseaux	Antoine Lambert
Corsier	Franz Brun
Jongny	Fabienne Curchod
Montreux	Laurent Wehrli
St-Légier-La Chiésaz	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Lyonel Kaufmann
Vevey	Laurent Ballif
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basée sur l'année législative, elles ont été assurées de la manière suivante :

Jusqu'au 30 juin 2013 : présidence par M. Bernard Degex, syndic de Blonay,
vice-présidence par M. Antoine Lambert, syndic de Corseaux.

Dès le 1^{er} juillet 2013 : présidence par M. Antoine Lambert, syndic de Corseaux,
vice-présidence par M. Franz Brun, syndic de Corsier.

Commission intercommunale de gestion

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

Jusqu'au 30 juin 2013 : président, M. Gianni Ghiringhelli, conseiller communal à Blonay, rapporteur, M. Pierre Barbey, conseiller communal à Blonay.

Dès le 1^{er} juillet 2013 : président, M. Yves Beldi, conseiller communal à Corseaux, rapporteur, M. Patrick Michaux, conseiller communal à Corseaux.

ACTIVITÉS 2013

Le CA s'est réuni à sept reprises au cours de l'année écoulée, dont une séance extraordinaire consacrée exclusivement à l'étude "fusion(s) et/ou gouvernance régionale" en novembre 2013. Outre le traitement des affaires courantes (comptes, budget), il a suivi l'évolution des dossiers et a traité une demande de soutien, soit en particulier :

- poursuite de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et /ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera ;
- suite de l'étude du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Riviera / Veveyse / Haut-Lac (Rivelac) ;
- dépôt du préavis relatif à la rénovation de la Salle del Castillo, à Vevey.

Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) et/ou gouvernance régionale

La phase de lancement de l'étude citée en titre a été explicitée dans le rapport d'activités 2012 de la CIEHL et n'est par conséquent pas rappelée ici.

La 1^{ère} phase de diagnostic (analyse stratégique) a démarré durant l'automne 2012, jusqu'en mai 2013. Elle s'est déroulée selon les principales actions suivantes :

- Rencontre préalable de chaque municipalité en janvier - février 2013;
- Récolte de données à la fois auprès des greffes municipaux et du SAI;
- Analyse statistique sur 4 axes : population - emplois / territoire / politique / finances;
- Enquête M.I.S. Trend auprès de la population et résultats.

Les résultats de l'enquête ont été rendus publics par le biais d'un communiqué et d'une conférence de presse, dont les municipalités et les conseils communaux ont eu la primeur. Ils ont été également mis sur le site internet du SAI (www.sai-riviera.ch).

Le 2^{ème} semestre 2013 a été consacré au démarrage de la 2^{ème} phase de l'étude dite du "vivre ensemble" ou "projet de société". Les mandataires ont identifié 4 axes potentiels autour desquels un projet de "vivre ensemble" peut s'articuler, qui ont été validés par le CA. Ils résultent de la 1^{ère} phase de diagnostic susmentionnée. Sur cette base, une liste d'objectifs / projets a été établie en collaboration avec les membres du CA, qu'il conviendra de prioriser dès 2014, dans la perspective d'un forum avec les municipalités et d'une information plus large ensuite. S'agissant d'une étape délicate, elle prend plus de temps que prévu au départ, ce qui explique qu'il n'a pas été possible de communiquer dans le courant de l'automne, comme cela était prévu initialement.

Pour rappel, le mandat a été adjudgé en mai 2012 pour un montant de Fr. 516'672.-.

Pour mémoire, un montant de Fr. 30'000.- a été provisionné dans les comptes 2012 de la CIEHL; respectivement, un montant de Fr. 350'000.- a été porté au budget 2013, au prorata des 18 mois d'étude prévus.

Trois factures ont été payées en 2013, couvrant la période de novembre 2012 à fin octobre 2013, pour un montant total de Fr. 224'692.50, ce qui correspond à l'entier de la phase 1 (diagnostic) et le début de la phase 2 (construction d'un "projet de société").

Suite du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac (PA T/U Rivelac)

L'essentiel des informations concernant la suite du PA T/U est développé dans le rapport d'activités 2013 de la CORAT, chargée du suivi du dit projet pour le secteur géographique de la Riviera, suite à son dépôt auprès de la Confédération (CH) fin 2011.

Le présent rapport se concentre par conséquent sur les dépenses engagées en 2013, correspondant aux travaux menés d'une part, à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération et d'autre part, à l'échelle du secteur géographique de la Riviera par la CORAT. Ces dépenses sont financées par le biais de la CIEHL, s'agissant de la suite du PA T/U.

⇒ *Extension de mandat du bureau MRS*

Les partenaires du PA T/U ont été d'accord d'étendre le mandat du bureau MRS, afin de seconder le SDT concernant les réponses à fournir à la CH, suite au dépôt du projet. Pour 2013, ses principales missions ont consisté à rédiger un argumentaire qui défende le PA, sur la base de l'examen provisoire de la CH, ainsi qu'à préparer et participer à la rencontre technique avec l'ARE de mi-juin.

Le financement de cette extension de mandat est basé sur la clé de répartition définie pour l'étude du PA, soit 35% Canton / 65% communes, dont 71.5 % CIEHL, pour le secteur Riviera.

Sur le montant de Fr. 36'828.- budgété pour 2012 - 2013, un total de Fr. 31'394.40 a été dépensé. La part de la Riviera s'est élevée à Fr. 14'590.55, versés en 2013 (montants TTC). Il s'agit du décompte final, l'extension du mandat est donc terminée.

⇒ *Mandat de coordination générale du projet*

Pour rappel, les partenaires du PA T/U ont défini les modalités de travail pour la phase de "préparation à la mise en œuvre" du projet en 2012. Un mandat de coordination générale du projet a été octroyé au bureau team+ et a concrètement démarré début 2013. L'essentiel de son activité s'est concentrée sur le 1^{er} semestre 2013, l'examen provisoire de la CH ayant quelque peu ralenti le rythme de travail des organes mis en place à l'échelle de l'agglomération.

Par souci d'une plus grande équité entre partenaires, la clé de répartition pour ce mandat a été répartie à parts égales entre Canton (50%) et communes (50%). La participation des communes se fait au prorata du nombre de communes dans chaque secteur géographique, la part de la Riviera (CIEHL) étant de 67% (10 communes sur 15).

Sur le montant budgété de Fr. 62'510.-, un total de Fr. 38'618.05 a été dépensé en 2013, soit Fr. 12'872.65 pour la Riviera (montants TTC).

⇒ *Mandat d'appui et de coordination technique au sein du secteur géographique Riviera*

Sur proposition de la CORAT, les 10 municipalités ont décidé d'octroyer un mandat d'appui et de coordination technique au bureau team+ en octobre 2012. Sur la base du PA T/U et d'une rencontre préalable avec chaque municipalité, les principales tâches du bureau ont été de proposer un "plan de travail" priorisé à la CORAT et de l'appuyer dans le cadre de sa mise en œuvre (rédaction de cahier des charges / participation aux séances / contacts communes, mandataires et services de l'Etat / suivi de mandat /etc.).

Sur un montant budgété à Fr. 73'400.- à charge des dix communes de la Riviera, le total dépensé en 2013 s'élève à Fr. 39'705.45 (montants TTC).

⇒ *Mandat d'étude d'accessibilité Ouest de l'agglomération - La Veyre-Fenil (chantier URB7)*

La 1^{ère} priorité fixée dans le cadre de la CORAT était d'obtenir une vision coordonnée entre transports et urbanisation pour tout l'ouest de l'agglomération, permettant ainsi de répondre aux préoccupations des communes, notamment en vue de développer les secteurs de La Veyre et de Fenil. Une étude d'accessibilité Ouest de l'agglomération - Secteur La Veyre-Fenil a ainsi été lancée, dont le mandat a été confié à une équipe pluridisciplinaire transports et aménagement (Transitec / RR&A / Farra & Zoumboulakis architectes).

Pilotée par la CORAT, en partenariat avec le Service de la Mobilité (SM) du Canton, l'étude est à "bout touchant" et sera finalisée début 2014.

S'agissant d'un secteur important de l'agglomération, le mandat d'étude est financé à parts égales entre la Riviera et le SM. Sur un montant budgété de Fr. 84'975.-, la Riviera et le SM ont dépensé chacun le montant de Fr. 40'327.20 en 2013 (montants TTC).

⇒ Perspectives 2014

Les deux prochaines priorités d'études / projets à mener par la Riviera sont la Rte de Châtel-St-Denis et la RC 780a. Pour la 1^{ère}, l'étude "Ouest aggro" a en effet démontré l'importance d'entreprendre des mesures d'aménagement sur cette route sans tarder, afin de favoriser le report modal sur les TP. Quant à la 2^{ème} priorité, il s'agit d'un axe majeur traversant la plus grande partie des communes de la Riviera, faisant l'objet de mesures dans le PA et pour lequel une étude prospective avait été menée en 2003. Il s'agira dans un premier temps de partir de cette base existante et de faire un état des lieux des "coups partis", afin d'envisager un aménagement cohérent sur l'ensemble de cet axe.

Salle del Castillo

Avec la pleine collaboration de la Direction de l'architecture et des infrastructures de Vevey (DAI), le SAI a rédigé le préavis relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la CIEHL aux travaux de rénovation de la Salle del Castillo à Vevey. Il a été validé par le CA de la CIEHL, puis par les dix municipalités courant septembre, avant d'être transmis aux greffes pour envoi aux dix CC.

Une séance d'information à l'attention des commissions des dix CC a eu lieu le 8 octobre 2013, avec, au préalable, une visite du chantier de la Salle del Castillo

Le dit préavis a été approuvé par les dix CC entre le 28 octobre et le 11 décembre 2013.

La participation de la CIEHL dont le montant s'élève à Fr. 300'000.- sera versé en 2014, une fois les travaux réalisés.

Comptes 2012 / budget 2014

La commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 2 mai 2013 pour l'examen des comptes 2012 et le 9 octobre 2013 pour l'examen du budget 2014. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix CC des communes de la Riviera.

En outre, les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région. Ont été principalement abordés le projet d'agglomération, l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et/ou d'une gouvernance régionale, ainsi que le projet de la "Salle del Castillo" faisant l'objet d'une demande de soutien financier auprès de la CIEHL.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2012 et le budget 2014 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2013

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2012, ont atteint le montant de Fr. 380'420.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 2'104.54, les revenus totaux s'élèvent donc à Fr. 382'524.54.

S'agissant des dépenses 2013, un récapitulatif pour les projets en cours est présenté ci-après.

- ⇒ Suite du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac :
 - Extension du mandat MRS en appui du SDT :
la part de la Riviera s'élève à Fr. 14'590.55 en 2013,
sur les Fr. 17'116.- provisionnés en 2012, les charges sont de : - Fr. 2'525.45
 - Mandat de coordination générale du projet :
la part de la Riviera s'élève à Fr. 12'872.65 en 2013,
sur les Fr. 20'836.- provisionnés en 2012, les charges sont de : - Fr. 7'963.35
 - Mandat d'appui et de coordination technique Riviera (CORAT) :
Fr. 39'705.45 ont été dépensés en 2013,
sur les Fr. 73'400.- provisionnés en 2012, les charges sont de : - Fr. 33'694.55
 - Mandat d'étude d'accessibilité Ouest aggro – La Veyre-Fenil :
pris sur le montant des Fr. 150'000.- portés au budget 2013, Fr. 40'327.20
- ⇒ Etude d'opportunité et de faisabilité de fusion(s) et/ou d'une gouvernance régionale :
 - Les coûts de dite étude pour l'année 2013 s'élèvent à Fr. 224'692.50,
en déduisant la provision de Fr. 30'000.- faite en 2012,
les charges de cette étude en 2013 représentent : Fr. 194'692.50

Les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales sont quant à eux de Fr. 13'563.-. Ils se situent dans la même ligne que pour 2012, mais supérieurs au budget en raison du nombre de séances.

Le montant total des charges, y compris Fr. 81.27 de frais bancaires, s'élève à Fr. 204'480.62. Le résultat net de l'exercice 2013 est de Fr. 178'043.92. En conséquence, le capital disponible est de Fr. 2'185'794.26 au 31 décembre 2013.

Annexe : Comptes 2013

Vevey, le 5 mars 2014 / SAI-LMS/nc

Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31 décembre		COMPTES 2013	COMPTES 2012
<u>ACTIF</u>			
9102.01	BCV compte no 782.880.2 - compte courant	22'670.80	27'410.35
9102.02	BCV compte no 595.150.0 - compte placement	182'164.45	93'926.40
9102.03	CER compte no A9000.75.99 - compte courant	2'041'977.45	2'040'670.70
9139	Actifs transitoires	15'975.60	-
9139.01	Impôt anticipé à récupérer	736.56	894.39
TOTAL DE L'ACTIF		2'263'524.86	2'162'901.84
<u>PASSIF</u>			
9206	Facture à payer	77'730.60	155'151.50
		77'730.60	155'151.50
Fonds propres			
9290	Capital au 1er janvier	2'007'750.34	2'782'660.97
	Résultat de l'exercice	178'043.92	-774'910.63
Capital au 31 décembre		2'185'794.26	2'007'750.34
TOTAL DU PASSIF		2'263'524.86	2'162'901.84
Compte d'exploitation au 31 décembre		BUDGET 2013	COMPTES 2013
			COMPTES 2012
<u>PRODUITS</u>			
4421	Revenus des capitaux	1'000	2'104.54
452	Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	377'765	380'420.00
TOTAL DES PRODUITS		378'765	380'320.45
<u>CHARGES</u>			
3183	Frais bancaires	100	81.27
3189	Frais de secrétariat et de fonctionnement	8'000	13'563.00
3189.04	Suite études "transports et urbanisation"	150'000	-3'856.15
3189.041	Prolongation mandat MRS		-2'525.45
3189.042	Mandat de coordination générale		-7'963.35
3189.043	Mandat de coordination Riviera		-33'694.55
3189.044	Etude d'accessibilité Ouest Agglo / La Veyre-Fenil		40'327.20
3189.05	Rénovation de l'Auditorium Stravinski		-
3189.06	Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) / gouvernance régionale	350'000	194'692.50
TOTAL DES CHARGES		508'100	204'480.62
RESULTAT = Bénéfice de l'exercice		-129'335	178'043.92
			-774'910.63

Ville de Vevey
Direction des finances
Le chef de service

G. Altermath

Vevey, le 6 mars 2014